

Intitulé de l'UE	Activités physiques et sportives (Partie II)
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Sylvie COURSELLE	44	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Activités physiques et sportives - Partie 2	44h	Sylvie COURSELLE Lucile DELCOUR Constance LEROY

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Activités physiques et sportives - Partie 2 : 10h de théorie, 26h d'exercices/laboratoires, 8h de travaux

Langue d'enseignement
Activités physiques et sportives - Partie 2 : Français

Connaissances et compétences préalables
<ul style="list-style-type: none"> Aucunes connaissances ni compétences ne sont requises . Le contenu du cours APS BAC2 complète le contenu du cours BAC1 APS (natation, didactique des APS).

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique <ul style="list-style-type: none"> Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles <ul style="list-style-type: none"> Construire ses interventions en les inscrivant dans la durée et en tenant compte du travail d'équipe

Acquis d'apprentissage spécifiques
<p>Didactique des APS : Au terme de l'UE "APS", l'étudiant sera capable de mettre en place, d'ajuster et de réajuster une séance d'activité physique et sportive socioéducative destinée à un public d'adulte sans déficience physique ou mentale.</p> <p>Natation : L'étudiant aura acquis les bases nécessaires à l'encadrement sécuritaire de séances d'activités physiques et sportives en milieu aquatique par l'obtention du brevet élémentaire de sauvetage (BES).</p>

Contenu de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 2

- **Module Natation** : BES
- **Module Didactique des APS** : bases théoriques et mise en place d'une intervention socio-éducative sportive.

Méthodes d'enseignement

Activités physiques et sportives - Partie 2 : cours magistral, travaux de groupes, approche interactive, approche par situation problème

Supports

Activités physiques et sportives - Partie 2 : syllabus, notes de cours, cf. contrat de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 2

- Richard H. Cox (2013) La psychologie du sport (2è éd). De boeck
- Piéron M. (1992). Pédagogie des activités physiques et du sport. Paris: Revue EPS
- Caja, J. (1989) Guide - préparation au brevet d'état de l'éducateur sportif (8è éd). Vigot
- Weineck, J. (1997). Manuel d'entraînement (4è éd). Vigot
- Pasquet, G., Potier, Ph., Robert, Ph., Hascoat, L., Roussey, Th. (2004) Echauffement du sportif. Amphora
- Seners, P. (2000). Enseigner des APS, activités physiques scolaires du collège au lycée. Vigot
- Catteau, R., Caroff, G. (1980). L'enseignement de la natation. Editions Paris, Vigot

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Activités physiques et sportives - Partie 2 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 2 :

Module « Didactique des APS: » /55

- Mise en place d'une partie de séance /45
- Tests sur moodle didactique /10

Natation : / 45

- Épreuves BES : /40
- Sortie de l'eau: / 5

Évaluation juin (Q3) = 55 + 45= /100 ramené sur /20

NB: Une maîtrise insuffisante d'un acquis d'apprentissage essentiel, même s'il est évalué dans une seule AA, peut à lui seul entraîner l'échec à l'UE)

(Règlement des études: article 6.3.1: "L'étudiant est tenu de suivre effectivement et assidûment les activités d'enseignement et d'effectuer tous les travaux requis dans les délais fixés et sous la forme prescrite.").

Toute absence doit être justifiée dans les 5 jours ouvrables.

Année académique : **2021 - 2022**